

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 19 (1868)

Artikel: Le bailliage héréditaire de Bienne
Autor: Imer, Frédéric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BAILLIAGE HÉRÉDITAIRE DE BIENNE

COMPRENANT

la ville et la mairie de Bienne, le Val de Saint-Imier,
la Montagne de Diesse et la contrée où est actuellement la ville et
la mairie de Neuveville, devient partie intégrante de
l'évêché de Bâle.

PAR M. FRÉDÉRIC IMER

ÉPIGRAPHE. « Comme je ne vois plus personne en ce pays qui prenne plaisir à connaître les choses du vieux temps, et que bientôt on n'en saura mot, il m'a semblé convenable de rédiger en ce présent écrit les diverses recherches et observations faites par quelques-uns de nos anciens intelligens et sages, auxquelles recherches je joins les miennes propres, afin que le tout demeure ensemble en un cofin, et puisse quelque jour servir à nos après-venants qui auront la louable curiosité de prendre connaissance de leur patrie et de l'enchaînement des causes qui l'ont amenée en l'état où nous la voyons maintenant; curiosité certes non assez commune chez nous, et que je recommande fort à mes fils; car c'est chose digne de pitié presque en tout pays, et surtout en celui-ci, de voir tant de gens assez instruits de l'histoire grecque et romaine et très-ignares au regard de leur nation, et singulièrement de la contrée qu'ils habitent.

Le chancelier de Montmollin (*Mémoires sur
le comté de Neuchâtel en Suisse*).

L'évènement que nous nous proposons de retracer n'a été un fait accompli qu'en l'année 1283, bien que le testament de l'évêque Henri de Neuchâtel ait sorti ses effets dès le milieu du mois de septembre 1274, époque de la mort de ce prince. Nous verrons dans le cours de ce récit quelles ont été les causes de ce retard; mais avant d'exposer les faits qui ont accompagné la perte de ce beau bailliage pour les comtes de Neuchâtel, jetons un coup-d'œil rétrospectif sur ce qu'était cette contrée et de qui elle relevait auparavant.

Nos auteurs jurassiens, le doyen Morel et le D^r Blösch, dans leurs ouvrages justement réputés, ne nous ont pas paru assez

clairs ni assez explicites sur cette partie intéressante de l'histoire de notre patrie restreinte, c'est pourquoi nous avons eu recours aux ouvrages plus détaillés d'auteurs neuchâtelois, particulièrement du chancelier de Montmollin, qui écrivait dans la seconde moitié du 17^me siècle et qui a lui-même emprunté beaucoup à la chronique du chanoine Baillods, et à Jonas Boyve dans ses Annales.

Jeune encore, et du vivant de son père qui le conseillait sagement, Ulrich III, cinquième comte de Neuchâtel, était souvent auprès du recteur de la Bourgogne transjurane, Berthold IV, duc de Zæhringen, avec lequel il vécut toujours en singulière amitié.

Ils suivent l'empereur Barberousse dans ses guerres d'Italie. Le zèle et les services d'Ulrich III lui gagnent les bonnes grâces de l'empereur qui le fait baillif héréditaire de Bienne, lui donnant en fief immédiat de l'empire la dite ville et son territoire, la majeure partie du Val de Saint-Imier et la montagne de Diesse. Cette donation est de l'année 1169.

Les baillifs exerçaient la justice de la part des empereurs et ils retiraient les revenus des terres qui étaient dans leurs juridictions; ils étaient même chargés de l'inspection sur leurs voisins et d'informer l'empereur de tout ce qui se passait au préjudice de ses intérêts. L'an 1175, notre comte Ulrich III, Hugo, évêque de Bâle, et Berthold IV de Zæhringen, accompagnent l'empereur Frédéric Barberousse dans sa croisade en Terre-Sainte. A leur retour, ce dernier visita Besançon en 1177 et accorda de grandes franchises aux habitants de cette ville. Le comte Ulrich lui rendit visite (dans cette ville) et l'empereur le confirma baillif de Bienne, lui remettant cet office comme un fief qui devait passer à sa postérité.

Sous les successeurs d'Ulrich, rien de nouveau ne survint dans l'avouerie de Bienne. Son fils Rodolphe III lui succéda en 1211, et il mourut déjà en 1213 à la suite d'une blessure qu'il avait reçue aux frontières de la Rhétie, laissant un fils, Berthold, tout jeune enfant, et nommant son frère Ulrich d'Aarberg, tuteur de celui-ci, ensemble co-seigneur, régent et administrateur de la comté, d'autant que son dit frère, voulant procurer l'honneur et profit du chezaul, n'a voulu encore faire siens les biens et

» domaines de son partage, mais les a laissés en communion.
» Partant devra son dit frère Ulrich, soit son fils aîné, cas adve-
» nant que le petit Berthold mourût sans postérité, succéder à
» la comté. »

Berthold ayant, en 1230, atteint l'âge de 25 ans, le régent son oncle lui remit l'administration du comté. Celui-ci jure sur les saintes reliques aux bourgeois assemblés de conserver et de maintenir leurs franchises à teneur de la charte de 1214, et il en reçoit le serment de fidélité. En 1250, Berthold meurt sans postérité, et conformément à l'ordre de succession réglé en 1213, Ulrich d'Aarberg, oncle généreux et régent si justement louangé, succède à son neveu sous le nom de Ulrich IV.

Sous sa régence, aussi bien que sous son règne, le pays prospère, grâce aux mémorables qualités de cet excellent comte. En 1242, il parcourt son pays d'Aarberg, Nidau, Bienne, l'Erguel, laissant partout des traces du bon esprit dont il était animé envers ses sujets. Toutefois, et selon coutume, le sage Ulrich en vieillissant devint faible de tête. Hermann, son petit fils, le captive à tel point qu'il ne peut lui refuser l'administration du baillage héréditaire de Bienne (1244), bien que le dit Hermann n'ait guère plus de vingt ans, et que son père Berthold, fils aîné du comte Ulrich, ne voie qu'avec déplaisir cette aveugle complaisance du vieillard. Il en résulte des suites fâcheuses, dit Montmollin; car Hermann, jeune et sans expérience, caressé et mignonné par Luthold, évêque de Bâle, et oubliant qu'il n'est là que de par et au nom du comte de Neuchâtel, son aïeul, à qui seul appartient le baillage héréditaire de Bienne, se laisse enjôler, voire ensorceler si bien que, peu de temps avant la mort d'Ulrich IV, il cède et remet au prélat, en l'année 1247, le tout bien secrètement, certains droits si subtilement exprimés que le cauteleux Luthold ne manque pas après d'en faire bon profit, comme on le verra plus loin.

Si l'on cherche à connaître quels pouvaient être ces certains droits si subtilement exprimés, le D^r Blösch, d'après les *Monuments* de Trouillat, se charge de nous en donner l'explication.

Pendant son règne, Berthold avait contracté plusieurs dettes, entre autres, en 1234, une en faveur de l'évêque de Bâle Henri II, de Thoune, auquel il hypothéqua l'avouerie de Bienne, en

déclarant qu'il tenait ce bailliage en fief de l'évêque; en 1239 une autre du rusé Luthold lui-même, en renouvelant cette déclaration, toutefois sous réserve de rachat. Il est probable que l'adroit évêque aura su obtenir du jeune Hermann, fils de Berthold, une renonciation à ce droit de rachat. Ce qui est certain, c'est que ce contrat provoqua dans la suite de sanglantes querelles qui firent sortir finalement des mains du comte de Neuchâtel, et passer en celles de l'évêque, cette grande et belle seigneurie.

Ulrich IV mourut en 1248, laissant quatre fils et cinq filles. En vertu de son testament, son fils aîné, Berthold, est comte de Neuchâtel et *baillif héréditaire de Bienne*, Eberhard, troisième fils, est comte de Nidau, de Fenis et de Cerlier, avec moitié de la commande et avocatie de l'abbaye de Saint-Jean et *montagne de Diesse*, Henri, son cadet, chanoine à Bâle, et dans la suite évêque, reçoit 600 livres lausannoises argent comptant, plus l'autre moitié de la commande et *avocatie ci-dessus*, laquelle moitié *doit faire retour au comte de Neuchâtel*, vu que Henri est d'église; plus quelques cens en argent et en vin dans le bailliage de Bienne.

Berthold II n'avait pas une tête de la trempe de son illustre père et prédécesseur, Ulrich IV. Il mécontente et irrite son frère cadet Henri, chanoine de Bâle, en faisant difficulté de lui remettre sa part des biens paternels sous divers prétextes. A son exemple, Rodolphe, comte de Nidau, fait les mêmes difficultés à son dit frère en ce qui concerne la moitié de l'avocatie de Saint-Jean et de la montagne de Diesse.

L'évêque Luthold, prélat ambitieux et guerrier, entreprend de faire valoir ses prétendus droits sur le bailliage de Bienne. Pour parvenir à ses fins, il suscite des embarras à Berthold, comte de Neuchâtel, et baillif de Bienne. Il promet à Ulrich, seigneur de Valangin, une partie de l'Erguel, s'il veut se reconnaître son vassal, se soustraire à la relevance du comte de Neuchâtel, et l'aider dans ses desseins sur Bienne. Ulrich, séduit par de tels appas, écoute les propositions du prélat, au mépris de son devoir envers son seigneur et frère, lequel, en étant informé, arme incontinent, marche à Valangin, fait rentrer son frère Ulrich dans l'obéissance, passe en Erguel, parcourt le bailliage de Bienne,

chasse partout le gens de l'évêque et revient à Neuchâtel. Incontinent, l'évêque Luthold, en grande colère, et fortement excité par le mécontent chanoine Henri, se met à la tête de plusieurs mille hommes, envahit l'Erguel, pénètre subitement dans le Val-de-Ruz, et du même pas descend nuitamment et par surprise sur Neuchâtel, où il met le feu à tout ce qui est en dehors des murs tant du chastel que de la ville, en la nuit du 27 au 28 septembre 1249, tandis qu'à la même heure, certains nobles mettent le feu dans l'intérieur.

Berthold, ne respirant que vengeance, dit le manuscrit de la collégiale de Neuchâtel, et résolu de porter le fer et le feu éspays de l'évêque brûleur, arme derechef, et, pour réussir plus sûrement en son dessein, il sollicite les comtes d'Aarberg et de Nidau, ses frères, ainsi qu'Eberhard de Neuchâtel, comte de Strassberg (près de Lengnau), son cousin, de lui prêter main forte. Celui-ci promet bon secours; mais les deux premiers, mal disposés envers Berthold, refusent sous divers prétextes de lui bailler aide. De son côté, l'évêque se procure de puissants confédérés, tels que les comtes de Fribourg, de Montbéliard, de Ferette et autres. Berthold marche à la tête de tous les siens par le Val-de-Ruz, de là dans l'Erguel qu'il nettoie, visant d'aller droit à Bâle. En chemin, il apprend que le prélat rassemble grande troupe et puissants amis. Puis, au même temps, arrive en grande hâte auprès de Berthold le chanoine de Bâle, Henri de Neuchâtel, son frère, lequel mal disposé de sa personne pour raisons susdites, et non moins rusé que l'évêque Luthold représente au comte qu'il aura pour sûr du pire en son entreprise vu les grandes forces que le prélat amène, pour quelle raison il accourt en bon frère à celle fin de moyenner paix, de quoi il se fait fort sous deux conditions :

1° Que lui, chanoine Henri, aura, sa vie durant, la jouissance du bailliage héréditaire de Bienne, sous la relevance du comte du Neuchâtel, et *reversible au dit comte après la mort du chanoine*, vu qu'il est d'église; 2° qu'Eberhard, comte de Nidau, fera enfin droit au dit chanoine Henri de la moitié de la commande de Saint-Jean, conformément aux volontés d'Ulrich IV, leur père commun.

Berthold, délaissé par ses frères, non encore joint par le comte

de Strassberg, et n'ayant bande égale à celle de Luthold prêt à paraître, consent à l'accommodement, crainte de pis, même ment promet de contraindre le comte de Nidau au regard de la commande de Saint-Jean. — Selon le manuscrit de Bâle, que nous estimons moins exact sur ce point, le bailliage héréditaire de Bienne aurait, en cette occasion, été cédé et abandonné en toute propriété au chanoine Henri. Quoi qu'il en soit, la paix fut aussitôt rétablie et dura jusqu'en 1273, époque de la mort de Henri de Neuchâtel, qui dans l'intervalle était monté (en 1263) sur le siège épiscopal de Bâle, succédant à Berthold II, de Ferrette, qui en avait pris possession en 1250. Ce fut à cette dernière date que commença le fameux interrègne de l'empire, pendant lequel tout fut en désordre en Allemagne et en Italie, jusqu'à ce que Rodolphe de Habsbourg y mit fin. Pendant sa durée les villes et les princes faisaient des alliances pour se soutenir mutuellement. C'est ainsi qu'en 1254 Berthold, comte de Neuchâtel, oubliant ses griefs contre le siège épiscopal de Bâle, se ligue avec l'évêque contre Rodolphe de Habsbourg, politique maladroite et malheureuse, qui fut l'origine du ressentiment que Rodolphe conserva contre les comtes de Neuchâtel et qu'il manifesta bien rudement, étant empereur.

Henri de Neuchâtel, qui avait été grand-chanoine, puis grand prévôt et coadjuteur, est élu en 1263 évêque de Bâle sous le nom de Henri III. Un de ses premiers actes est d'acquérir, par échange, d'Othon d'Erguel tout ce qui compétait à celui-ci dans la seigneurie de Bienne. Cet Othon fut le dernier des nobles de cette famille. Cet acte établit qu'Othon remet à l'évêque tous ses droits féodaux, dont une partie concernait la vassalité; il en résulta une assez grande extension du domaine de l'évêché.

Dès la première année de son épiscopat, Henri cherche déjà à attirer ses neveux et petits-neveux, les comtes de Neuchâtel, d'Aarberg et de Nidau, dans une ligue contre Rodolphe de Habsbourg, mais sans y réussir, malgré les avantages qu'il fait miroiter à leurs yeux. Après avoir bataillé contre lui à son détriment, il revient à la charge, en 1267, auprès des seigneurs de la maison de Neuchâtel, promettant au comte de Neuchâtel, Raoul ou Rodolphe IV de lui *remettre le bailliage de Bienne aussitôt après la fin de la guerre.* « Tant et si bien sut le dit

» évêque cajoler, voire ensorceler tout le monde, que les secours
» d'hommes par lui demandés, lui furent baillés de toute part.
» En cette guerre, Rodolphe de Habsbourg fut mal mené, et
» l'évêque Henri, hors de détresse, oublie tout ce qu'il a promis.»

Cela nous mènerait trop loin et nous écarterait du sujet que nous traitons de raconter la guerre que fit, en 1269, Rodolphe de Habsbourg à Rodolphe IV de Neuchâtel, pour tirer vengeance du secours que celui-ci avait prêté à son oncle, l'évêque de Bâle, le siège de Neuchâtel, l'incendie des maisons hors de l'enceinte de la ville, de la Coudre, d'Hauterive, de la partie haute de Sainte-Blaise et de Cornaux, ainsi que les dégats commis sur les terres du comte d'Aarberg.

Rodolphe IV mourut l'année suivante, non sans désigner son fils aîné, Amédée, pour lui succéder comme comte de Neuchâtel. En 1272, l'évêque est attaqué de nouveau par Rodolphe de Habsbourg. Amédée vole au secours de son grand-oncle et, pour faire diversion pendant que Rodolphe est devant Bâle, il arrive à l'improviste devant le château de Habsbourg qu'il surprend, saccage et réduit en cendres. Rodolphe déloge de devant Bâle et vient attaquer le comté; mais craignant d'être pris entre deux feux, soit entre les gens de l'évêque qui défendent Neureux et ceux du comte, portés aux roches de Saint-Blaise, il est contraint de s'en retourner, irrité de plus fort et bien mécontent. La guerre continue avec acharnement l'année suivante; cinquante jeunes bourgeois de Neuchâtel tombent dans une embuscade et sont taillés en pièces; quelque-uns sont amenés au comte de Habsbourg, qui leur fait couper le poing droit, en guise de rançon, et les renvoie chez eux. Il met le siège devant Bâle, et là il reçoit l'agréable nouvelle de son élévation à l'empire. L'évêque Henri, rusé politique, se hâte de reconnaître son plus mortel ennemi pour son seigneur et lui ouvre incontinent les portes. Le comte Amédée, au lieu de suivre l'exemple de son vieux renard d'oncle, retourne chez lui en disant tout haut qu'il ne veut fléchir devant le coupeur de poings.

Au milieu de septembre, Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle, meurt, après avoir légué par testament à son siège *le bailliage héréditaire de Bienne*, dont il n'avait que l'usufruit. A l'ouïe de cette disposition, le comte Amédée, justement indigné, s'empare

de la ville de Bienne et de tout le bailliage (1274). Henri IV, d'Isny en Souabe, l'ami et le confesseur du puissant empereur Rodolphe, conseiller privé et secrétaire d'état, est élu évêque de Bâle en 1275. Pendant tout le temps de son épiscopat, il fut le protégé de ce prince, autant que son prédécesseur en avait été l'ennemi. Rodolphe *confirma la donation faite par Henri III du bailliage du Bienne à l'évêché de Bâle*, autant par haine de la maison de Neuchâtel que par bienveillance pour Henri d'Isny.

Pour rassurer les bourgeois de Bienne, qui probablement auraient préféré rester sous les princes de Neuchâtel, dit le doyen Morel, l'empereur leur accorda, en 1275, une lettre de franchise, qui met Bienne en possession des mêmes droits que la grande ville de Bâle. Les droits que cette mairie donnait au prince évêque, étaient celui d'établir à Bienne, sous le nom de maire, un lieutenant qui le représentait; celui de percevoir les amendes imposées par le tribunal criminel, et celui des péages.

Néanmoins Amédée ne se tient pas pour battu. Voyant qu'on lui conteste son bon droit et que l'empereur lui enlève ce bailliage, que son grand oncle lui avait déloyalement soustrait par son testament, il se ligue, en 1283, avec Renaud de Bourgogne, son gendre et les comtes d'Aarberg, de Nidau et de Gruyères. L'évêque voyant l'orage prêt à fondre sur lui, dépêche incontinent vers l'empereur, qu'il sait être grand ennemi d'Amédée, et met habilement tous les droits de son siège en la particulière protection impériale. Aussitôt l'empereur prend hautement le parti de l'évêque, déclarant que la donation faite au siège de Bâle doit avoir son plein effet, le tout avec menaces d'y contraindre les opposants. Le comte Amédée est forcé de plier sous le poids de la force majeure. La maison de Neuchâtel perd ainsi à toujours les beaux et bons pays qui composaient le bailliage héréditaire de Bienne, savoir la ville et la mairie de Bienné, le val de Saint-Imier et le pays nommé aujourd'hui la Bonne-Ville et montagne de Diesse (Baillods).

La même année, Renaud, comte de Montbéliard, aidé de Didier de Ferrette et d'Amédée de Neuchâtel, s'empara de la ville et du château de Porrentruy. L'évêque, dans sa détresse, eut de nouveau recours à l'empereur, qui vint fondre sur Porren-

truy et emporta la ville et le château. Renaud fut également forcé de renoncer à ses prétentions dans un acte de renonciation signé à Porrentruy le 17 avril 1283.

L'évêque ainsi mis en possession de ses domaines, fait construire le château de Schlossberg sur la frontière, non loin de Neureux, endroit par lequel le comte Amédée était entré plusieurs fois dans le bailliage de Bienne; il fortifie le château d'Erguel dans le val de Saint-Imier, et bâtit celui de Roche d'or (Goldenfels) en delà de Porrentruy.

La paix ne fut pas de longue durée et les successeurs d'Henri, les évêques Pierre Reich et Pierre d'Aspelt, eurent encore des guerres sanglantes à soutenir contre Renaud de Montbéliard et contre les comtes de Neuchâtel.

25 septembre 1867.

